

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D035
CLUB DE VOILE - Réhabilitation douche

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2024 de la commune,

Vu l'état d'usur de la douche utilisé au club de voile,

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation de cette douche,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise TREMBLAY Carrelage, dont le siège social est situé à Marçon, - lieu-dit " Le Petite Loiray" - est retenue pour la réalisation des travaux suivants :

- Étanchéité de la douche
- Réhabilitation de la douche en douche à l'italienne,
- fourniture et pose de faïence

Article n° 2 : Le montant de ces travaux s'élève à 2 474€ hors taxes, soit 2 968.80€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 18/04/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

